

26 avr 2024 -17:38

Conseil des ministres du 26 avril 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 26 avril 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Marché public pour le CCB

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB).

Il s'agit de l'acquisition des services d'une équipe de développement logiciel AGILE - DevOps dans le cadre de la Cyberstratégie nationale 2.0, du Plan national pour la reprise et la résilience et du Centre de compétence européen en matière de cybersécurité afin de développer une série d'applicatifs web ou mobiles à travers lesquels offrir information, outils et conseils à la population et aux entreprises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Nomination des membres du Comité scientifique pour les comptes nationaux

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Comité scientifique pour les comptes nationaux, institué auprès de l'Institut des comptes nationaux.

À partir du 1er janvier, les personnes suivantes sont nommées pour une période de quatre ans en qualité de membre du Comité scientifique pour les comptes nationaux :

- Rutger Kemels, Banque nationale de Belgique
- Murielle Pluym, Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie
- Aneta Spychalska, Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie
- Delphine Bassilière, Bureau fédéral du plan
- Bart Van den Cruyce, Bureau fédéral du plan

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Nouveau cadre réglementaire concernant la protection des informations classifiées

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant un nouveau cadre général pour les règles relatives à la protection des informations classifiées.

La législation relative aux informations classifiées a récemment connu des modifications fondamentales, notamment l'introduction d'un quatrième niveau de classification « restreint », en plus de « très secret », « secret » et « confidentiel ». Le projet établit un nouveau cadre général entourant ces modifications, afin de parvenir à les mettre en pratique.

Le projet comprend les catégories suivantes de mesures de protection des informations classifiées :

- les mesures de protection applicables lors de la (dé-)classification et de la gestion des informations classifiées (dont le nouveau niveau de classification « restreint »)
- les mesures de protection physiques
- les mesures de protection relatives aux personnes (morales)
- les mesures de protection des systèmes d'information et de communication, dont les produits cryptographiques
- les mesures de protection liées aux marchés publics

Le projet est transmis pour avis au Comité permanent R, à l'Autorité de protection des données, à l'Organe de contrôle de l'information policière, au Collège des procureurs généraux près les cours d'appel et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant exécution de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations, attestations et avis de sécurité et au service public réglementé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la
Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Détermination du nombre de fonctions de management et d'encadrement auprès de l'Institut géographique national

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal déterminant le nombre de fonctions de management et d'encadrement et désignant l'administrateur-général, auprès de l'Institut géographique national (IGN).

Une seule fonction de management a été déterminée, à savoir celle d'« administrateur-général ».

Ce poste a été pondéré dans la classe salariale 5.

Dans le même temps, une mesure transitoire est prévue pour la première désignation du titulaire de la fonction de management.

Le premier projet relatif à la désignation du nombre de fonctions de management et à la désignation du titulaire est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal déterminant le nombre de fonctions de management et la première désignation du titulaire de la fonction de management à l'Institut Géographique National (IGN) et modifiant l'arrêté royal du 1er juillet 1997 fixant le statut de personnel de l'IGN

Projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique sur les comptes nationaux constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Restauration du Palais des Princes-Évêques de Liège

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics pour la restauration des façades de l'ancien Palais des Princes-Évêques de Liège.

Concrètement, il s'agit des marchés suivants :

- un marché pour des services d'études : la désignation d'une équipe d'études pour la réalisation des études intégrées et le suivi d'exécution des lourds travaux de restauration de l'ensemble des façades
- un marché de travaux : la désignation d'une entreprise en charge de la réalisation des travaux établis sur la base du cahier spécial des charges rédigé par l'équipe d'études

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Prolongation du bail d'un complexe à Namur

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'avenant prévoyant la prolongation partielle du bail d'un complexe sis rue des Bourgeois 7, à Namur.

Actuellement, le SPF Finances (ainsi que Fedorest), le SPF Mobilité et le service Wallonie Région Sud de la Régie des bâtiments sont regroupés sur ce site qui comprend 3 blocs (A, B et C).

Dans son Masterplan Namur, la Régie des bâtiments se fixe comme objectif de reloger une partie des services publics fédéraux présents sur Namur d'ici 2030, dont les occupants du complexe situé rue des Bourgeois.

Dans l'attente de ce Master plan, l'ensemble de ces services vont se regrouper dans le bloc C. Ce qui permettra de rationaliser les dépenses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Octroi d'une emphytéose pour trois sites dans le Parc de Tervuren

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une emphytéose à l'administration communale de Tervuren.

Les bâtiments suivants sont concernés : l'ancienne « Bootjeshuis », le site archéologique comprenant la chapelle Saint-Hubert et le Potager royal.

Les modalités de l'emphytéose sont les suivantes :

- durée de l'emphytéose : 40 ans
- canon annuel : 3.500 euros
- entretien et gestion des sites sont à charge de la commune de Tervuren
- la commune de Tervuren peut concéder une emphytéose à un tiers pour la Bootjeshuis

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Engagement de la Belgique dans l'EDIC EUROPEUM

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé l'engagement de la Belgique dans l'*European Digital Infrastructure Consortium* (EDIC) EUROPEUM, en vue de renforcer la souveraineté numérique de l'Union européenne.

EUROPEUM est une plateforme innovante permettant de mettre en œuvre de nouvelles interactions et transactions digitales, grâce aux technologies de registres distribués: une meilleure efficacité, transparence et sécurité dans un monde de plus en plus digital. Il s'agit d'une infrastructure décentralisée "souveraine" paneuropéenne qui permet d'offrir une autoroute de données sécurisée en favorisant la confiance, la collaboration entre Etats membres et la souveraineté au sein de l'Union européenne. Le cœur d'EUROPEUM est constitué d'un réseau de nœuds, dispersés à travers l'Europe et placés sous le contrôle des autorités publiques. Les administrations pourront donc se greffer à cette blockchain d'infrastructure souveraine telle une autoroute de données.

La Belgique joue un rôle central dans ce projet européen puisqu'elle est à l'initiative d'EUROPEUM et a permis de déjà réunir 9 pays autour d'elle. En effet, l'Italie, la Croatie, le Portugal, la Pologne, le Luxembourg, la Roumanie, la Slovaquie, Chypre et la Grèce. En tant que membre pionnier de l'Union européenne, la Belgique est particulièrement bien placée pour jouer un rôle essentiel dans cette évolution. L'engagement de notre pays en faveur du progrès technologique, son adhésion aux valeurs démocratiques et son statut de facilitateur respecté de la collaboration européenne font de nous un partenaire idéal pour les principes qui sous-tendent l'EDIC et l'EUROPEUM.

À la veille du lancement officiel de l'EDIC Europeum, la Commission européenne en collaboration avec la Belgique et les 9 pays-membres, organise le 7 mai prochain, un événement qui réunira les acteurs européens clés du blockchain pour une série d'ateliers, de présentations de projets, de démonstrations et de panels, organisés autour de trois thèmes principaux:

- construire un réseau résilient et sûr
- vers une toute nouvelle mobilité pour les citoyens à travers l'Europe
- garantir l'authenticité des produits et la transparence de la chaîne d'approvisionnement

Avec son rôle de pilote dans la construction de l'EDIC EUROPEUM, la Belgique réaffirme non seulement son engagement envers la vision européenne commune d'un avenir numérique prospère, mais elle trace également la voie de sa propre transformation numérique nationale.

Le Conseil des ministres autorise la participation financière initiale de la Belgique conformément aux

modalités convenues avec les partenaires européens, sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires nécessaires. Il charge par ailleurs le secrétaire d'État à la Digitalisation ainsi que le SPF Stratégie et Appui de superviser la mise en œuvre de l'EDIC EUROPEUM et de veiller à son alignement avec les priorités nationales en matière de transformation numérique et d'innovation technologique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Programme Junior Enabel 2023 - 2027

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités pour souscrire un contrat de travail dans le cadre du Programme Junior de la Coopération belge au développement.

Ce projet fixe les conditions d'admission, la procédure de sélection et les conditions de recrutement et d'emploi applicables aux assistants juniors, dans le cadre du Programme Junior de la Coopération belge au développement.

Le Programme Junior est coordonné par l'Agence belge de développement, Enabel. La durée prévue du Programme Junior est de 5 ans (3 ans de recrutement et 2 ans de suivi) et vise à soutenir les efforts de la Belgique dans sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Affectation d'un montant de la provision interdépartementale « Ukraine » à BIO SA

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la modification du troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO SA).

Le 15 décembre 2023, le Conseil des ministres a décidé d'allouer 10 millions d'euros du "Fonds Ukraine" à BIO SA pour la mise en place de projets visant à soutenir la résilience de l'économie ukrainienne.

Afin de mettre en oeuvre cette décision, le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui :

- l'affectation de 10 millions d'euros de la provision interdépartementale « Ukraine » à BIO SA , soit 9 millions d'euros de subsides en capital et de 1 million d'euros de management fee pour le soutien de la résilience de l'économie locale en Ukraine
- la modification du troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et BIO SA par le biais d'un arrêté royal

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Remplacement d'un membre du conseil d'administration de BIO SA

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO SA).

Jade Salhab est nommé en tant que membre du conseil d'administration de BIO SA pour une durée de cinq ans à partir du 20 mai 2024, en remplacement de Annuschka Vandewalle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Compensations pour la construction du complexe pénitentiaire à Haren et vente du « Théâtre américain »

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la construction d'un nouveau parc en compensation de la construction du complexe pénitentiaire à Haren, ainsi que sur la vente du site « Théâtre américain ».

Ce nouveau parc avec accès vient en compensation du parc qui se trouvait autrefois sur le site du nouveau complexe pénitentiaire à Haren. Les parcelles nécessaires au développement de ce parc doivent être achetées (ou expropriées) par la Régie des Bâtiments. Ce parc sera ensuite mis à la disposition de la Ville de Bruxelles et de la population locale, sur la base d'une emphytéose pour une période de 30 ans avec une prorogation possible de 30 ans.

Le chemin du Keelbeek et la rue du Witloof seront réaménagés comme convenu. Le site du « Théâtre américain », sis avenue du Gros Tilleul 2 à 1020 Bruxelles, sera vendu à la Ville de Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Fractionnement du congé parental pour le personnel de la VRT

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a donné son accord préalable sur l'introduction de la possibilité de fractionner le congé parental à temps plein en semaines et non plus en mois pour les membres du personnel de la VRT, la chaîne flamande de radio et de télévision.

Par dérogation au principe général selon lequel, en cas de congé parental à temps plein, les quatre mois de suspension complète de l'exécution du contrat de travail doivent être fractionnés en périodes d'un mois ou un multiple de ce chiffre, le membre du personnel peut, avec l'accord de l'employeur, fractionner totalement ou partiellement la période de quatre mois de congé parental à temps plein en périodes d'une semaine ou un multiple de ce chiffre.

La VRT prévoira cette dérogation pour ses collaborateurs dans sa propre réglementation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Suppression du paiement des allocations ONEM par chèque circulaire

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal supprimant la possibilité du paiement des allocations d'interruption et de congé pour soins d'accueil par chèque circulaire.

À ce jour, il existe deux modes de paiement des allocations d'interruption et de soins d'accueil : le chèque circulaire et le virement bancaire.

Le nombre de chèques circulaires émis mensuellement est extrêmement faible. Le maintien de cette possibilité nécessite de nouveaux développements informatiques qui représentent un investissement en temps et en argent pour un nombre de transactions limité. Par conséquent, l'Office national pour l'emploi (ONEM) a proposé de ne plus conserver cette option afin de parvenir à un mode de paiement unique, à savoir le paiement par virement bancaire.

Le projet prévoit une entrée en vigueur le premier jour du quatrième mois qui suit la publication au Moniteur belge de manière à permettre une transition sans encombre vers ce mode de paiement unique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Remboursement des coûts liés à l'évacuation de Gaza des Belges et réfugiés reconnus

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'inscription d'un montant à charge de la provision interdépartementale fédérale pour financer les coûts de l'évacuation de Gaza des Belges et réfugiés reconnus.

Actuellement, la Belgique fournit une aide pour quitter Gaza aux Belges et aux réfugiés reconnus en Belgique, ainsi qu'aux membres de leur famille nucléaire. Les frais d'assistance concernent les renforts temporaires des postes impliqués dans les évacuations, les frais de transport, les frais de logement, les petits achats alimentaires/sanitaires urgents pour les évacués.

Au 24 avril 2024, un total de 736 Belges, réfugiés reconnus, membres de la famille nucléaire à Gaza ont été identifiés depuis le début de la crise : 516 personnes ont été évacuées et 220 sont sur place.

Jusqu'à présent, c'est le service administratif à comptabilité autonome chargé des affaires consulaires du SPF Affaires étrangères qui préfinance les coûts engendrés par les évacuations de Gaza. Il s'agit ici du premier dossier de demande de remboursement via la provision interdépartementale fédérale, l'assistance pour les évacuations n'étant pas terminée. Le Conseil des ministres a approuvé l'inscription d'un montant de 286.038,76 euros à charge de la provision interdépartementale fédérale pour financer ces coûts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Désignation du gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant la désignation du gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène.

La loi du 11 juillet 2023 relative au transport d'hydrogène par canalisations prévoit la désignation d'un gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène. Ce gestionnaire sera notamment chargé de la planification, du développement et de l'exploitation du réseau de transport d'hydrogène en Belgique. Il devra assurer un accès non-discriminatoire au réseau pour tous les acteurs de marché intéressés et appliquer des tarifs régulés validés par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

Le projet d'arrêté ministériel désigne Fluxys Hydrogen SA comme gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène. Cette désignation a reçu un avis positif de la CREG et de la Direction générale de l'Energie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 513435
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec les régions et les communautés concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Ce projet d'accord de coopération modifie l'accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi du 12 mai 2014, compte tenu de l'accord du gouvernement fédéral du 30 septembre 2020. Cette nouvelle mouture de l'accord de coopération a été rédigée sur la base :

- du Socle européen des Droits sociaux et notamment le Principe n°19 "Logement et aide aux sans-abri"
- du Plan d'implémentation du Socle européen des Droits sociaux, notamment les actions menant à la Déclaration de Lisbonne du 21 juin 2021, le lancement de la Plateforme européenne contre le sans-abrisme et son plan de travail

Afin de promouvoir la réalisation du Socle européen des droits sociaux, la Commission européenne a lancé en mars 2021, un Plan d'action qui comprend la création d'une Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme dans le but de susciter le dialogue, de faciliter l'apprentissage mutuel, d'améliorer la collecte des données factuelles et le suivi, et de renforcer la coopération entre tous les acteurs qui luttent contre le sans-abrisme.

Par la même occasion, la Commission européenne, le Commissaire européen pour l'Emploi et les Droits sociaux et les ministres de tous les États membres ont signé la Déclaration de Lisbonne, texte de référence balisant les principaux objectifs à réaliser en vue d'une éradication du sans-abrisme d'ici l'an 2030 en renforçant la prévention et en mettant en oeuvre des approches intégrées axées sur le logement qui visent à mettre fin, et plus uniquement à gérer le sans-abrisme.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord. Celui-ci est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Communauté française concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Réduction du délai de paiement des factures entrantes des autorités

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le paiement le plus rapide possible de l'ensemble des factures de l'administration générale, qu'importe le délai de paiement maximal.

Pour se conformer à la directive européenne 2011/7/UE qui prévoit de réduire, dans la mesure du possible, le délai de paiement des factures entrantes de l'administration générale, l'ensemble des factures de l'administration générale seront payées dans les plus brefs délais.

Pour les pouvoirs adjudicateurs fédéraux qui utilisent l'application Fedcom pour leur comptabilité, il est tout à fait possible de payer les factures plus rapidement, en adaptant la condition de paiement dans l'application. Cette adaptation n'influera en rien sur les factures enregistrées avant le 1er mai 2024 dans Fedcom.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Simplification de la composition du Conseil consultatif des bourgmestres

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au Conseil consultatif des bourgmestres.

Une évaluation menée par la direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur a révélé de faibles taux de participation au Conseil consultatif des bourgmestres. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal vise à simplifier la composition du Conseil des bourgmestres. La nouvelle répartition sera de 8 bourgmestres de la Région flamande, 6 bourgmestres de la Région wallonne et 2 de la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, le projet d'arrêté royal n'impose aucune condition de répartition, mais les associations respectives des villes et communes (VVSG, UVCW et Brulocalis) sont invitées à proposer les membres, en respectant la représentativité des différents types de zones de police, ainsi qu'en tenant compte de la répartition géographique .

Le fonctionnement du Conseil consultatif des bourgmestres est également optimisé en prévoyant un véritable secrétariat d'appui, notamment pour la préparation des avis, la diffusion des documents, le traitement des commentaires des membres.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Places vacantes de magistrat en formation pour l'année judiciaire 2024-2025

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le nombre des places vacantes de magistrat en formation pour l'année judiciaire 2024-2025.

Le nombre de magistrats en formation pour l'année judiciaire 2024-2025 est fixé à 86 magistrats : 43 places francophones et 43 places néerlandophones.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Trajets Retour au travail : création de la plateforme TRIO

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi établissant et organisant la plateforme TRIO.

Le contrat d'administration 2022-2025 de l'INAMI prévoit la création d'une plateforme de communication digitale, collaborative, sécurisée, accessible aux médecins du TRIO (médecins-conseils des organismes assureurs, médecins du travail et médecins généralistes) dans le cadre des trajets de Retour au travail.

Cette « plateforme TRIO » doit permettre l'échange d'informations médicales entre médecins-conseils, médecins du travail et médecins généralistes dans le cadre des trajets Retour au travail et la création d'un dossier individuel pour chaque assuré débutant un trajet de Retour au travail dans lequel sont conservées des données médicales et administratives et dans lequel sont consultables des données-clés relatives à la gestion d'un trajet Retour au travail.

L'avant-projet de loi vise à déterminer le cadre légal de cette plateforme de communication digitale.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Nomination d'assesseurs et d'un assesseur vice-président pour l'Autorité belge de la concurrence

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les assesseurs de l'Autorité belge de la concurrence.

Ont été nommés assesseurs de rôle linguistique français de l'Autorité belge de la concurrence pour un mandat de six ans :

- Chloé Binet
- Damien Neven

A été nommé assesseur vice-président de l'Autorité belge de la concurrence pour un mandat de six ans :

- Damien Neven

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Marché public pour le SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le service public fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA).

Il s'agit de renouveler pour une période de quatre ans l'actuel accord-cadre concernant la livraison de papier, enveloppes et articles imprimés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Marchés publics en matière d'asile et de migration

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel et de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de deux marchés publics de type « Design-Build-Maintenance ».

Plus concrètement, voici les deux dossiers concernés :

- la conception, la construction et la maintenance d'un centre fermé pour illégaux à Jabbeke, en remplacement du centre fermé pour illégaux existant à Bruges. Ce nouveau centre fermé, étendu sur près de 12 ha, comportera 112 places et sera composé de chambres de 4 personnes et de deux chambres pour 2 personnes. Le bâtiment devra répondre aux exigences de la Régie des Bâtiments détaillées dans sa directive interne en terme de PEB et de durabilité. Outre cela, une attention particulière est également portée à l'accessibilité des lieux pour les personnes en situation de handicap.
- la construction et l'entretien d'un centre fermé à Jumet. Le projet permettra d'accueillir 180 résidents en séjour illégal, en attente de décision de retour et de vérification ou de mise en ordre des documents d'identité (une activation de 20 places peut se réaliser dans certaines circonstances). Pour accueillir ces 180 résidents, 184 membres du personnel seront nécessaires au fonctionnement du centre et 29 employés seront nécessaires pour effectuer les transferts. Le reste du bâtiment est dédié à l'accueil, l'administration et la logistique. Le complexe est situé sur une parcelle affectée à un complexe fédéral de Police. Le complexe occuperait 2,1 hectares. Le bâtiment devra être écoresponsable et aura une attention particulière à l'accès aux PMR.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Axel Nulluy
Porte-parole
+32 472 87 74 29
axel.nulluy@michel.fed.be

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Implémentation des *spending reviews* au sein de l'administration fédérale

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a pris connaissance de la situation concernant l'implémentation des *spending reviews* au sein de l'administration fédérale et a marqué son accord sur l'amélioration de celle-ci.

Implémentation

La note de la secrétaire d'État au Budget implémente l'accord de gouvernement, les recommandations par pays du Conseil européen de 2018 et 2019 et du plan d'implémentation « Recovery and Resilience Facility » (RFF).

La note met en œuvre les décisions du Conseil des ministres des 18 décembre 2020, 5 février 2021, 10 novembre 2021, 18 octobre 2022, 10 novembre 2023 et 26 avril 2024 et comprend un suivi portant sur le contenu des résultats des projets déjà réalisés en matière de *spending reviews* en 2021, 2022 et 2023, ainsi que la présentation de la *spending review* finalisée « Options pour une coopération plus poussée des institutions pour les prélèvements sur les revenus ».

Amélioration

La note relative à l'amélioration de l'implémentation des *spending reviews* vise à améliorer la méthodologie de mise en œuvre au sein de l'administration fédérale, telle qu'approuvée par le Conseil des ministres du 18 décembre 2020.

Un groupe de pilotage a été créé pour les *spending reviews*, lequel fournira au Conseil des ministres en février et en septembre un état d'avancement de la mise en œuvre des actions approuvées par le Conseil des ministres dans le cadre des *spending reviews* réalisées au cours des années précédentes.

Le SPF BOSA se chargera de préparer ces rapports et d'établir une liste non exhaustive de sujets possibles s'agissant de la définition du problème et des questions utiles pour les *spending reviews* lors de la prochaine législature. La liste sera par ailleurs remise au formateur du prochain gouvernement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

nele@bertrand.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Inscription des associés actifs et des aidants dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal dans le cadre de l'inscription des associés actifs et des aidants dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Ces projets font suite à l'adoption de la loi-programme du 22 décembre 2023 qui élargit, au 1er juillet 2024, les données de la BCE aux données relatives aux associés actifs et aidants.

Le premier projet prévoit l'inscription, par les entités enregistrées relevant de certains secteurs (nettoyage et construction), de données relatives à leurs associés actifs et aidants et ce, directement via l'application « My Enterprise » (application sécurisée, disponible gratuitement, 24h/24 et 7j/7). Il liste par ailleurs les modifications et radiations de données que les entités inscrites en qualité d'entreprise soumise à inscription peuvent effectuer directement dans la BCE. L'entrée en vigueur est fixée, en ce qui concerne les associés actifs et aidant, au 1er juillet 2024.

Le deuxième projet vise à rendre l'INASTI gestionnaire des données relatives aux associés actifs et aidants, c'est-à-dire responsable de leur collecte et de leurs mises à jour.

Le troisième projet a pour objet de rendre l'INASTI membre du comité stratégique de la BCE. Il vise également à tenir compte du transfert de compétences de l'ASA et de l'ORPSS vers, respectivement, le SPF Stratégie et Appui et l'ONSS, par ailleurs déjà membres du comité stratégique.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat. Le premier projet est également transmis pour avis à l'Autorité de protection des données.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 avril 2010 déterminant les modalités et la nature des inscriptions pouvant être communiquées par les entreprises sous forme électronique sécurisée à la Banque-Carrefour des Entreprises

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 juin 2003 portant désignation des autorités, administrations et services chargés, en ce qui concerne certaines catégories d'entreprises, de la collecte unique et de la tenue à jour des données visées à l'article III.18 du Code de droit économique

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 février 2006 fixant les missions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité stratégique de la Banque-Carrefour des Entreprises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Procédure accélérée devant le Conseil d'Etat pour l'Ordre des géomètres-experts

Sur proposition du ministre des Classes moyennes David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant règlement de la procédure accélérée en cas de recours auprès du Conseil d'Etat contre un refus de candidature ou les résultats des élections du Conseil national, des Chambres exécutives et des Chambres d'appel de l'Ordre des géomètres-experts.

Le projet vise à déterminer les modalités de la procédure accélérée, en ce compris les parties à la procédure et les délais, en cas de recours auprès du Conseil d'Etat contre un refus de candidature ou les résultats des élections du Conseil national, des Chambres exécutives et des Chambres d'appel de l'Ordre.

S'agissant de la détermination des délais, il a été tenu compte du fait que la loi prévoit que le Conseil d'Etat statue sur les recours dans un délai de 60 jours.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Transparence en matière de primes pour accidents du travail

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la transparence en matière de primes pour accidents du travail.

L'objectif est de remplacer l'article 49quater de la loi sur les accidents du travail qui a introduit le système de bonus-malus, par le principe de transparence. L'assurance accidents du travail est calculée sur base de différents éléments qui permettent de déterminer le niveau de la prime individuellement à chaque preneur d'assurance. Parmi les éléments qui ont une influence sur la fixation et l'évolution de la prime, il y a notamment la statistique en matière de sinistres et les mesures prises par l'employeur assuré afin de favoriser la prévention.

L'objectif du principe de transparence est donc l'information de l'employeur des critères utilisés, afin qu'il puisse se faire une idée correcte et adéquate des facteurs qui influencent sa prime d'assurance accidents du travail. L'objectif est de conscientiser un employeur qu'il peut avoir un rôle à jouer pour influencer les éléments qui interviennent dans le calcul de sa prime, notamment du fait que sa sinistralité est généralement prise en compte, ainsi que les efforts de matière de prévention. Ceci peut ainsi indirectement mener un employeur à stimuler la prévention dans son entreprise.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant modification de l'article 49quater de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Cofinancement de projets 5G innovants

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un troisième appel à projets dans le but de cofinancer des projets pilotes 5G offrant des solutions innovantes.

Les opérateurs de télécommunications se chargent actuellement du déploiement massif de la 5G dans les zones peuplées et du déploiement des applications business qui présentent un fort potentiel de croissance. Par conséquent, un troisième appel à projets visant à améliorer la connectivité le long des lignes de chemin de fer a peu de sens et n'est plus réalisable dans le délai budgétaire prévu.

En outre, le budget libéré de 24 millions d'euros pour des projets 5G innovants est insuffisant pour permettre une véritable accélération de la 5G en Belgique. En effet, nous avons un retard à rattraper par rapport à nos voisins européens.

Par conséquent, il est proposé de réaffecter le budget 5G libéré pour la connectivité des chemins de fer au cofinancement de projets pilotes 5G supplémentaires. Ce faisant, la procédure d'attribution sera la même que celle appliquée lors des précédents appels à projets.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Statut d'observateur de la Belgique au sein du programme NGWS/FCAS

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a pris connaissance du calendrier du programme et des résultats de la concertation avec l'Allemagne, la France et l'Espagne sur l'adhésion de la Belgique au programme *Next Generation Weapon System/Future Combat Air System* (NGWS/FCAS) en tant que pays observateur.

Conformément à la décision du Conseil des ministres du 16 juin 2023, la ministre de la Défense a été chargée de poursuivre l'élaboration d'un accord entre la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Espagne en vue de l'adhésion de la Belgique au programme NGWS/FCAS en tant que pays observateur

Le Conseil des ministres a donné aujourd'hui l'autorisation de signer l'accord administratif relatif au statut d'observateur de la Belgique dans le NGWS/FCAS. Il a en outre approuvé le lancement en 2024 d'un programme spécifique de recherche et développement pour un montant de 60 millions d'euros afin de positionner de manière optimale la base industrielle et technologique belge en matière de possibilités de coopération dans le cadre du programme de développement NGWS/FCAS.

La participation aux différentes étapes du programme fera l'objet d'une proposition de décision au Conseil des ministres en fonction de l'évolution du programme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Programme national de réforme 2024

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé le Programme national de réforme 2024.

Le Programme national de réforme (PNR) est le résultat d'un intense travail de coordination annuel entre les différents gouvernements de notre pays. Pilotés par un comité d'accompagnement politique composé de membres du personnel du Premier ministre, des vice-Premiers ministres, du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques et des (vice-)ministres-présidents des régions et des communautés. Le Bureau fédéral du plan, assisté par des coordinateurs fédéraux, a assuré la coordination générale du comité de rédaction.

Le PNR est essentiellement un exercice de rapportage produit par les différentes autorités à l'intention de la Commission européenne à qui il est soumis en même temps que le Programme de stabilité fin avril. Les différents gouvernements y rendent compte des principales réformes structurelles conduites au cours de l'année écoulée et indiquent, le cas échéant, les mesures en projet dans un avenir proche.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Programme de stabilité 2024-2027

Le Conseil des ministres a pris acte du programme de stabilité 2024-2027.

En raison de la concomitance de l'entrée en vigueur effective de la révision fondamentale du cadre budgétaire européen et de l'organisation des élections fédérales, régionales et européennes le 9 juin, le programme de stabilité est une version très réduite. La trajectoire budgétaire à suivre doit être considérée comme purement indicative, dans l'attente de la présentation d'un plan budgétaire structurel national à moyen terme.

Le point de départ de la préparation de ce programme de stabilité indicatif sont les Perspectives économiques 2024-2029 du 15 février 2024. La croissance du PIB a été de 1,5 % en 2023 et devrait atteindre 1,4 % en 2024, ce qui est nettement supérieur à celle de la zone euro (respectivement 0,5 % et 0,9 %). Au cours de la période 2025-2029, la croissance économique belge se stabiliserait pratiquement entre 1,3 % et 1,4 % par an. La croissance de l'économie belge est principalement tirée par la demande intérieure. L'inflation ralentirait encore pour atteindre 1,8 % à partir de 2025. Le taux d'emploi passerait néanmoins de 72,1 % en 2023 à 74,3 % en 2029.

La trajectoire budgétaire indicative utilisée dans le programme de stabilité se base sur les orientations de la Commission européenne du 8 mars 2023 et vise à assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme grâce à un assainissement progressif, à des investissements et à des réformes. Selon la trajectoire adoptée, le solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics serait ramené à moins de 3 % d'ici à 2026. Le taux d'endettement diminuerait à partir de 2026 selon cette trajectoire.

Le programme est soumis au Comité de concertation et sera ensuite transmis à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la
fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Budget global 2024 pour les frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2024, le budget global pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget global pour 2024 s'élève à 11.639.048.078 euros

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Modification des statuts d'A.S.T.R.I.D.

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les statuts d'A.S.T.R.I.D, l'opérateur de télécommunications spécialisé des services d'urgence et de sécurité.

La modification des statuts vise à mettre les statuts d'A.S.T.R.I.D. en conformité avec les dispositions du Code des sociétés et des associations et à mettre à jour diverses références légales.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 26 avril 2024](#)

Précision du champ d'application des flexi-jobs : secteur des pompes funèbres et batellerie

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal précisant le champ d'application des flexi-jobs en ce qui concerne le secteur des pompes funèbre et la batellerie.

Le secteur des pompes funèbres est exclu du champ d'application, à l'exception des travailleurs relevant du régime du travail occasionnel, à savoir les travailleurs qui :

- effectuent des tâches telles que le transfert de documents, le transfert de corps, les toilettes mortuaires, l'installation d'une chapelle ardente, l'accueil à la maison funéraire et/ou l'aide au service du café
- portent le cercueil avec la dépouille ou l'urne avec les cendres du défunt et les placent dans le véhicule de transfert et/ou de cérémonie, accompagnent les proches et/ou conduisent et entretiennent le véhicule de transfert et/ou de cérémonie
- préparent des imprimés nécrologiques pour l'envoi : pliage, mise sous couverture
- effectuent des petits travaux de cimetière, tels que la pose ou l'enlèvement d'accessoires
- effectuent des petits travaux d'entretien non réguliers dans et sur les bâtiments en fonction des visites et des cérémonies

Le champ d'application est en outre élargi à la commission paritaire de la batellerie (CP 139).

Le projet est transmis pour avis au comité de gestion de l'ONSS et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 avril 2024 portant exécution de l'article 2, §§ 1er et 2, de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale, en ce qui concerne le champ d'application des flexi-jobs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Adaptation des critères de remboursement des tests covid

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation des critères de remboursement des tests covid.

À l'article 24bis de la nomenclature, une prestation est adaptée de façon à ce qu'elle puisse uniquement être attestée sous certaines conditions : le patient doit notamment présenter des symptômes d'une infection respiratoire sévère, et être hospitalisé ou avoir été testé positif dans un service d'urgences dans les deux jours avant l'hospitalisation.

En outre, une nouvelle prestation est ajoutée au même article. Elle concerne le dépistage du virus SARS-CoV-2 au moyen d'une méthode d'amplification moléculaire. Cette prestation relative aux tests PCR peut uniquement être attestée dans des conditions strictes, selon que la personne soit symptomatique ou asymptomatique. Aucun ticket modérateur n'est prévu pour le patient, qu'il soit bénéficiaire d'une intervention majorée ou non.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be